

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Convocations : Journal Officiel du 2 décembre 2021
Tout ménage du 6 décembre 2021

Présidence : M. Serge Boillat
Secrétariat : Mme Florence Marie Gerber

16 citoyen-ne-s présent-e-s

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée ;
- 2) Discuter et voter un crédit de Fr. 495'000.--, sous réserve de subventions, pour la Réalisation des travaux relatifs aux dangers sur les crues et la revitalisation des berges de l'Allaine. Donner compétence au Conseil communal pour le financement ;
- 3) Présentation et informations sur le projet de rénovation de la halle de gymnastique de Courchavon, bâtiment no 16, par le bureau d'architectes ;
- 4) Discuter et voter un crédit de Fr. 55'000.— pour le remplacement d'une conduite d'eaux claires à Mormont. Donner compétence au Conseil communal pour le financement couvert par les fonds propres ;
- 5) Discuter et approuver le budget, les taxes et quotités d'impôts 2022 ;
- 6) Divers.

L'ordre du jour n'étant pas contesté, le Président ouvre l'assemblée à 20h00.
Deux scrutateurs sont nommés : Mme Jocelyne Guinans et M. Charles-André Lehmann

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée

Le Président informe l'assemblée que selon le règlement communal, le procès-verbal a été déposé publiquement au secrétariat communal et sur le site internet communal www.courchavon-mormont.ch. Aucune demande de compléments ou de rectifications n'est parvenue au secrétariat communal.

L'assemblée approuve le procès-verbal de l'Assemblée communale du 2 septembre 2021 avec décharge et remerciements à son auteur.

2. Discuter et voter un crédit de Fr. 495'000.--, sous réserve de subventions, pour la réalisation des travaux relatifs aux dangers sur les crues et la revitalisation des berges de l'Allaine. Donner compétence au Conseil communal pour le financement

M. Julien Parietti du bureau RWB est présent ce soir afin de résumer ce projet.

Beaucoup de citoyens dans la salle ont assisté à la séance d'information du 25 novembre 2021 dès lors, la présentation sera plus aisée.

L'explication des travaux est projetée sur écran. Ils s'étendront sur une longueur d'environ 250m et débuteront dans le secteur Du Moulin pour se terminer vers la propriété de Mme Jocelyne Guinans. Les inondations de l'été 2021 ont permis d'ajuster les relevés, elles étaient de catégorie Q30 (qui arrive tous les 30 ans). De manière générale, les berges seront modifiées et aménagées avec des pentes plus douces. Le secteur Du Moulin se transformera en zone inondable avec un îlot composé des arbres existants. Une 5^{ème} arche sera créée sous le pont afin de permettre à l'eau de passer de manière plus directe à cet endroit. Les propriétaires privés pourront également choisir quelles essences d'arbres ou arbustes ils désirent ainsi que le type d'accès à la rivière (plus ou moins pentu).

Après cette assemblée, les accords et conventions avec les propriétaires privés seront finalisés. Ensuite, le plan spécial d'équipement de détail sera établi et déposé publiquement. C'est durant ce dépôt légal que les éventuelles oppositions pourront être déposées. Ce document sera validé par le Service du développement territorial ainsi que par le patrimoine. Les coûts des travaux sont expliqués et énumérés. Le total atteint la somme de Fr. 495'000.--. Nous pourrions bénéficier d'un taux de subvention de 45% de sûr et ce taux pourrait être augmenté à 55% grâce à des bonus écologiques. Les demandes d'offres se feront sur invitations. Nous procéderons également à des recherches d'aides financières.

Le calendrier est présenté et les travaux devraient débuter au printemps ou à l'été 2022 pour une durée de 3 mois. Les travaux dans les cours d'eau sont autorisés de mai à octobre.

Le Maire remercie M. Julien Parietti pour cette présentation et explique l'aspect financier. Il est proposé à l'assemblée un crédit de Fr. 495'000.--, nous pourrions bénéficier de subventions pour un montant de Fr. 272'250.— (si 55%) il restera un solde de Fr. 222'750.— (45%) à charge de la commune. La commune a un fond en réserve et affecté à ce dossier d'un montant de Fr. 61'000.--. Restera à prélever dans les fonds propres la somme de Fr. 161'750.--.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion : M. [REDACTED] demande si l'Office du patrimoine a donné son accord pour la création de la 5^{ème} arche sous le pont ? M. Parietti répond que les projets soumis au canton n'ont pas reçu d'opposition et que si on veut régler le problème dans notre village, c'est la seule possibilité et cette nouvelle ouverture est indispensable. M. [REDACTED] demande si après ces travaux l'eau passera toujours sous le pont ? En théorie oui mais il est possible, en cas de forte crue, qu'un peu d'eau revienne sur la chaussée car la route ne sera pas surélevée. Il demande également si des calculs ont été fait sur les conséquences de l'écoulement de l'eau après le pont ? Il y aura peu de changement pour la suite de l'écoulement dans la rivière. Actuellement l'eau est stagnante et après l'eau passera plus rapidement. La carte des dangers sera mise à jour et les possibles problèmes plus bas ont et seront encore évalués. Le bureau RWB a travaillé sur ce dossier avec la collaboration des bureaux Biotec et Ecoeng. M. [REDACTED] demande quel fonds nous avons à disposition ? Nous avons voté à une assemblée le changement d'affectation de l'ancien fonds d'abornement qui avait été alimenté par des propriétaires privés à ces futurs travaux de dangers sur les crues.

Votation : l'assemblée accepte à la majorité (une abstention) et 0 avis contraire le crédit de Fr. 495'000.--, sous réserve de subventions, pour la réalisation des travaux relatifs aux dangers sur les crues et la revitalisation des berges de l'Allaine.

3) Présentation et informations sur le projet de rénovation de la halle de gymnastique de Courchavon, bâtiment no 16, par le bureau d'architectes

Le Maire présente M. Pascal Burri du bureau d'architecture Burri et partenaires. Ses bureaux se trouvent à Soyhières et Porrentruy. Le Maire a pris des renseignements au sujet de ce bureau d'architectes auprès de personnes qualifiées dans le domaine et a reçu de très bons

retours et recommandations sur la qualité de leur travail. C'est pour cette raison que le Conseil communal a décidé de collaborer avec ce bureau d'architecte pour réaliser ce projet important pour notre commune.

Les plans et des photos sont projetés. Les travaux sont expliqués. Ils comprendront notamment, la réfection complète de la partie halle de gymnastique, soit, les façades dont la partie vitrée, la toiture. Le sol sera remplacé et de manière générale afin d'être aux normes d'une salle de gymnastique, tous les éléments actuellement visibles tel que poutres métalliques, poignées de porte par exemple, devront être affleurés, c'est-à-dire que la paroi sera posée de manière à ce que les parois soient lisses. Un agrandissement destiné à devenir le local pour les engins de gym sera construit côté place de jeux, ce qui supprimera une fenêtre. Celle-ci pourra être remplacée par une fenêtre sur l'autre côté de la halle. Des escaliers pour sortir et accéder à la place de jeu seront installés. La cuisine ne sera pas modifiée mis à part le sol. Des WC pour personnes à mobilité réduite seront créés à côté des vestiaires (utilisation du local de chauffage actuel qui sera supprimé). Les douches et vestiaires ne seront pas modifiés. Les sanitaires seront totalement refaits. Le chauffage à mazout sera remplacé par une pompe à chaleur, le système de ventilation est en ordre et restera mais il faudra modifier les grilles y relatives. Le vide sanitaire sera nettoyé et une isolation complémentaire sera posée. Les sols seront refaits dans leur totalité. La partie administrative sera peu touchée, il est prévu de changer les fenêtres et de changer l'entrée du bâtiment. Une nouvelle porte sera créée pour un accès direct dans la halle (également sortie de secours). Une nouvelle rampe sera construite et l'entrée dans le bâtiment se fera sur le côté. Le hall d'entrée sera agrandi par l'emprise sur le perron actuel et un auvent extérieur abritera ce secteur. Une isolation périphérique sera posée et la toiture restera, elle est en état et sera uniquement nettoyée. L'isolation se fera par le grenier pour le bureau et par l'intérieur pour la salle des combles qui est utilisée pour les archives. Les façades de la halle elles seront composées de panneaux sandwich recouvert de tôle perforée. Un défibrillateur sera installé. Ces travaux modifieront l'aspect de la halle qui n'aura plus le style industriel actuel.

Des entreprises ont été mandatées pour estimer et évaluer les travaux nécessaires.

Le gros problème constaté est la non-conformité du raccordement aux eaux usées qui ne sont pas dirigées dans les canalisations. Une étude du bâtiment concernant l'amiante a également été réalisée. Celle-ci a relevé plusieurs emplacements et matériaux contaminés. La charpente métallique de la halle est encore en état mais devra être renforcée car pas assez solide pour supporter la nouvelle toiture et les panneaux solaires.

Les systèmes d'accès au bâtiment seront modifiés (système de clés).

Il reste divers points à finaliser, notamment le remplacement des engins de gymnastique et divers petits éléments. Une photo montage du bâtiment après travaux est montrée et expliquée.

Les coûts par catégories de travaux sont annoncés, le total atteint Fr. 2'400'000.— à ce stade. Le devis est de plus ou moins 15%.

Discussion : M. [REDACTED] demande si un projet de chauffage avec l'école a été étudié ? Le sujet a été abordé mais ça engendrerait un système de chauffage à distance. La halle après rénovation et isolation n'aura pas besoin d'une pompe à chaleur à très forte puissance. Dès lors, il n'y a pas eu plus de réflexion pour chauffer les deux bâtiments avec une installation commune. M. [REDACTED] demande pour quelle raison la toiture de la partie administration n'est pas refaite en même temps vu qu'elle contient sans doute également de l'amiante ? qui plus est, il serait peut-être plus économique de faire les travaux en même temps que de changer cette toiture dans 15 ans ? Après examen de l'Eternit, celle-ci est techniquement en état, l'amiante est sans danger tant qu'on ne la manipule pas. C'est lors de travaux qu'il faut faire attention, tant qu'elle est posée sans autre elle est sans danger. M. [REDACTED] demande si la possibilité d'utiliser l'eau de la rivière pour produire de

l'électricité a été étudiée ? Ces branchements et autorisations y relatives sont trop compliqués.

Le Maire reprend la parole et ajoute que le Conseil soutient ce projet et fera tout ce qui est possible pour en contenir les coûts. Nous procéderons également à une recherche de dons.

Le Conseil souhaite pouvoir présenter ce projet finalisé pour la votation du crédit à une assemblée communale qui se tiendrait à la fin du mois de février 2022.

M. [REDACTED] demande si des façades telles que prévues notamment la tôle perforée est conforme avec la zone d'habitation ? oui la halle se trouve dans une zone d'utilité publique qui permet ce genre de matériaux, la teinte qui est proposée par le bureau d'architectes est de tonalité douce et devrait bien s'intégrer dans notre centre du village. Le Conseil communal a fait le choix de ne pas retenir l'option du bois pour les façades extérieures. M. [REDACTED] demande si le Conseil sait si le Cercle scolaire projette de laisser les leçons de gymnastique à Courchavon à longue échéance ? Nous n'avons pas d'informations sur de futurs possibles changements, le Maire se renseignera. Il précise également que le dossier sera présenté au Service de l'enseignement pour subventions.

L'assemblée n'ayant plus de questions, le Maire remercie M. Burri pour sa présentation et ses réponses aux questions.

4) Discuter et voter un crédit de Fr. 55'000.— pour le remplacement d'une conduite d'eaux claires à Mormont. Donner compétence au Conseil communal pour le financement couvert par les fonds propres

Le Maire présente ce point.

Les plans et chiffres sont projetés sur écran.

Le secteur concerné se situe vers la station FMB qui se trouve avant la ferme de MM Christian et Christophe Jubin.

Le diamètre de la conduite est de 20cm et ce n'est pas suffisant pour permettre l'écoulement de l'eau en cas de forte pluie. Lors des dernières grosses averses, les pompiers du SIS Basse-Allaine sont venus installer et surveiller une pompe pour évacuer l'eau au ruisseau. La nouvelle conduite sera de 40cm de diamètre soit le double ce qui devrait régler le problème.

Lorsque la conduite eau claire est surchargée, dans la chambre située au coin de l'ancienne école, un trop plein peut déverser l'eau dans la conduite d'évacuation qui est destinée aux eaux usées. Cette année et suite à une information reçue de la police de l'environnement, nous avons procédé à des réparations sur le déversoir d'orage « du Reucher » qui a comme fonction d'évacuer l'eau quand la canalisation d'eau usée est surchargée. Suite au changement de cette conduite avec un diamètre plus grand, soit 40cm, le déversoir d'orage ne sera plus beaucoup utilisé.

Le financement est expliqué. Nous pouvons couvrir le coût des travaux avec un prélèvement dans le fonds des eaux usées.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion : M. [REDACTED] demande où auront lieu ces travaux exactement ? sur le petit chemin entre les propriétés des famille Salomon et Jubin. M. [REDACTED] demande si rien n'est prévu pour « le Reucher » de type empierrement, plus grosse grille vers le transformateur FMB ? A voir durant les travaux mais des aménagements sont prévus dans le devis.

Votation : l'assemblée accepte à l'unanimité le crédit de Fr. 55'000.— pour le remplacement d'une conduite d'eaux claires à Mormont et donne compétence au Conseil communal pour le financement par les fonds propres (fonds des eaux usées).

5) Discuter et approuver le budget, les taxes et quotités d'impôts 2022

La secrétaire et le Maire présentent ce point

Les pages sont projetées mais pas lues dans leur intégralité.

La secrétaire donne connaissance des totaux et le Maire apporte les informations y relatives.

Sont notés sur ce présent procès-verbal que les points qui sont expliqués en raison de travaux et/ou d'achats prévus.

ADMINISTRATION GENERALE

Législatif et exécutif

120.30993.00 Excursions et cadeaux : montant de Fr. 4'000.— pour la sortie du Conseil Communal pour la fin de la législature ;

Services généraux

a) Chancellerie, secrétariat et contrôle des habitants

220.30100.00 Autre personnel administratif : nous avons commencé à trier et épurer les archives communales. La tâche n'est pas terminée ;

220.31100.00 Meubles de bureau : achat d'une armoire antifeu et sécurisée pour rangement aux archives de tous les documents importants tels que procès-verbaux actes de ventes etc. qui sont dans notre coffre-fort actuellement ;

Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs

a) Administration

290.30101.00 Personnel d'exploitation – concierge : le montant indiqué est inférieur à celui du budget 2020 mais en fait le salaire de la concierge est réparti entre ce chapitre administration et celui de la formation ;

FORMATION

Scolarité obligatoire

Degré primaire

a) Enseignement du degré primaire

212.36110.00 Charges de l'enseignement : augmentation de Fr. 8'000. ;

2128.31110.00 Meubles : les stores de la salle de classe seront remplacés, plusieurs sont cassés ;

Degré secondaire

2132.36110.02 Charges de l'enseignement : augmentation également ;

CULTURE – SPORTS – LOISIRS – EGLISES

Finances et comptabilité

3411.36121.50 Contribution à la patinoire d'Ajoie & Clos-du-Doubs : augmentation Budget 2022 Fr. 13'000.— ;

PREVOYANCE SOCIALE

Aides sociales

5712.36110.10 Répartition des charges de l'Action sociale (dépenses de l'Etat) : augmentation de Fr. 12'500.--, due également à l'augmentation de notre population ;

FINANCES ET IMPÔTS

Impôts

9100.40000.00 Impôts sur le revenu des PPH, Fr. 550'000.— ;

9100.40022.00 Impôts à la source des frontaliers (PPH), Fr. 110'000.— ;

PEREQUATION FINANCIERE DIRECTE

9300.36227.00 Contribution au fonds de péréquation : Fr. 341'674.— (Fr. 90'000.—en 2020) ;

TOTAUX DU BUDGET	charges	Fr. 1'565'454.--	produits	Fr. 1'334'410.--
Soit une perte de		Fr. 231'044.--		

La liste des taxes et quotité est projetée sur écran, la secrétaire communique les changements découlant de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 des modifications du règlement sur les émoluments et du règlement sur la gestion des eaux de surface. A savoir, introduction d'une taxe de 0.25‰ pour la taxe d'entretien des cours d'eau, augmentation des petits permis de construire à Fr. 100.--, l'introduction des taxes Jurac de Fr. 125.— pour un grand permis et Fr. 10.— pour un petit. Attention, corriger le prix du m2 au lotissement Les Champs devant la Ville affiché à Fr. 65.—/m2 mais qui est de Fr. 85.--/m2 (erreur de frappe).

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion : aucune

Votation : l'assemblée accepte à la majorité et une abstention et sans avis contraire le budget 2022 ainsi que la quotité d'impôts et les taxes y relatives.

6) Divers

Le Maire donne les informations suivantes :

FETE DU VELO – LIGNE DELLE-BELFORT : une fête est en cours de préparation et nous avons reçu une demande pour l'organisation de stand ou activités dans notre commune. Le Maire transmet l'information si quelqu'un désire organiser quelque chose. Le Conseil communal ne peut pas s'engager dans une quelconque activité.

PROJET IMMOBILIER AU LOTISSEMENT LES CHAMPS DEVANT LA VILLE : nous avons été informés récemment que les 4 parcelles pré-vendues au promoteur immobilier ont été vendues et les actes seront signés encore cette année. A ce jour, il reste une parcelle à vendre.

Autres demandes et remarques des citoyens présents :

Mme [REDACTED] demande si nous avons prévu une voie d'accès pour les travaux futurs d'entretiens des berges de la rivière ? les travaux se feront par les accès existants et en longeant le cours d'eau. Nous ne ferons pas d'autres voies d'accès que celles qui existent déjà.

M. [REDACTED] informe le Conseil communal que malgré sa dernière demande, la hale en bordure d'un chemin cantonal n'est toujours pas taillée. Le Maire a déjà téléphoné 2 fois mais il rappellera.

M. [REDACTED] ajoute que selon lui, si la commune souhaite faire un sapin de Noël, il faudrait y mettre les moyens car celui de cette année est particulièrement vilain. Nous prenons note.

Le Maire remercie M. Serge Boillat, vice-président qui a mené cette assemblée à la perfection et souhaite à toutes et tous une belle fin de soirée et présente également ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

M. Serge Boillat remercie le Maire, la secrétaire et les membres du Conseil communal pour leur travail et souhaite également une bonne soirée et meilleurs vœux aux personnes

présentes. Il demande aux citoyens de quitter la salle en respectant les consignes sanitaires en vigueur (distanciation).

Comme il n'y a plus de questions, la séance est levée à 21h55.

Courchavon, le 6 janvier 2022

Lu et approuvé lors de l'assemblée communale du : _____

AU NOM DE L'ASSEMBLEE

Le vice-Président :

La Secrétaire :

Serge Boillat

Florence Marie Gerber

